

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 11 octobre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 07 octobre 2022.

Présents : Marc FLEURY, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Mathieu SCIASCIA, Pierre-Damien GALENE donne pouvoir Serge TICHKIEWITCH, Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Céline ROCH EUVRARD

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 8
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 1

OBJET : Loyers ASCD centre de vacances Les Nivéoles et centre d'animation Salle de L'Europe

Le Maire expose :

Afin de tenir compte de la situation de ces trois dernières années suite à la crise COVID, il est proposé :

- Compte tenu de la fermeture COVID sur la première année et du déficit induit, d'effacer la dette de 11 987,59 € HT pour l'année 2020.
- Compte tenu de l'impossibilité de recevoir du public à la salle de l'Europe la deuxième année, mais d'avoir pu recevoir le SNU en juin et juillet, et en tenant compte du déficit de la deuxième année, d'effacer les 5 000 € HT de la location de l'Europe et la dette de 5 210,11 € HT pour l'année 2021.
La location ayant été payée, nous reportons cette somme sur le dû de septembre 2022.
- Compte tenu de l'ouverture normale en 2022, de maintenir les sommes dues et de facturer le restant à payer pour la part variable soit 16 633,50 € HT,

Pour l'année à venir, le conseil a décidé de rester sur le contrat actuel, à savoir une charge fixe de 5000 € HT pour le centre de vacances et pour le centre d'animation et une part variable de 3% sur le chiffre d'affaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les propositions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

